

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D018_2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Absents : 3
- Votants : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE,

Objet : Vote du budget primitif du service assainissement pour l'année 2023

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif du service assainissement pour l'année 2023 qui s'établit de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 84 325,00 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 215 333,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif du service assainissement pour l'année 2023, tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

